

5.326 MEDECINS étrangers en Belgique

▶ La pénurie de médecins ou spécialistes fait venir des praticiens étrangers, plus de 5.000 ont un numéro Inami actif

▶ En Belgique, quelque 5.326 médecins étrangers ont un numéro Inami actif, soit plus de 10 % des 44.741 professionnels belges en droit d'exercer recensés en 2012 par le SPF Santé publique.

Généralement, ce sont des médecins provenant des pays limitrophes tels que la France (1.142 prestataires de soins, ventilés comme suit 286 diplômés de Belgique, 773 dans l'UE, 24 hors UE et 59 sans données), les Pays-Bas (960, dont 428 ont été diplômés en Belgique) ou le Luxembourg (179, dont 159 ont un diplôme belge).

D'autres médecins étrangers se pressent à nos portes pour pratiquer la médecine. C'est notamment le cas des personnes originaires de Grèce (207), de Roumanie (505), de Tunisie (78) ou encore de Syrie (13), parmi bien d'autres pays.

Les médecins congolais sont 102, les Camerounais (96), les Danois (10) et les Canadiens (22), selon les données fournies par l'Inami qui les classe par nationalité et origine du di-

plôme.

Ces spécialistes de la santé officient aux urgences, dans les hôpitaux, voire parfois dans des cabinets privés.

La réalité de terrain

le prouve : il y a une

pénurie de méde-

cins. Alors, la Bel-

gique va cher-

cher ailleurs des

spécialistes com-

pétents et moti-

vés. "Certains fuient

un pays où la situation

est catastrophique,

comme la Grèce ces dernières an-

nées, pour trouver un emploi",

nous précise un médecin qui

préfère garder l'anonymat.

"Mais la plupart ont terminé

leurs études chez nous ou ont col-

laboré avec des professeurs des

universités belges pour une publi-

cation ou une thèse."

L'arrivée de spécialistes et de

généralistes étrangers pose

question quant au numerus

clausus imposé par les minist-

tres. Un concours, à la fin de la

première année de médecine,

met un terme aux rêves de

nombreux aspirants médecins.

La raison ? Permettre aux futurs médecins d'avoir un numéro Inami.

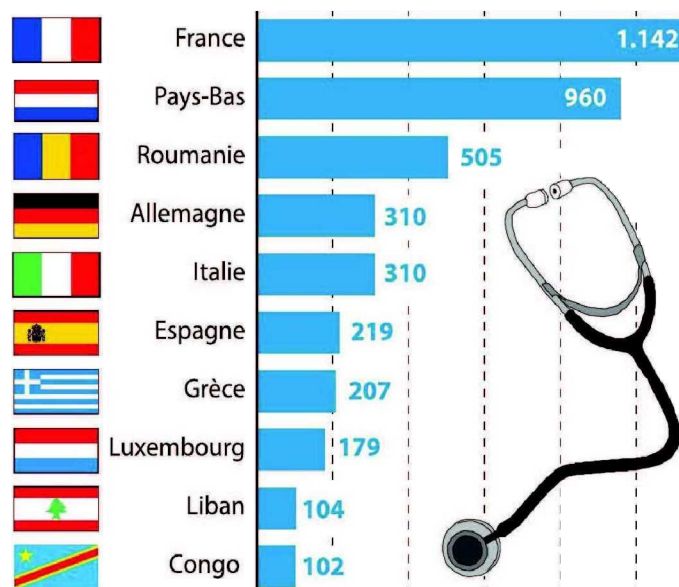
Ce numéro est un numéro de prestataire de soins. Il est octroyé, à la fin des études de médecine, au praticien par l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (Inami).

Il peut être attribué également à des prestataires venant de l'étranger pour travailler ou poursuivre leurs études en Belgique. À

l'Inami, on précise que "quelle que soit l'origine du diplôme, chaque numéro Inami est attribué sur base d'un visa. Ce visa est délivré par le SPF Santé publique, sur base d'un agrément d'une des Communautés ou d'une équivalence du diplôme".

Le parcours pour obtenir ce numéro est rude et frustrant. Mais ceux qui l'obtiennent le gardent comme un Graal précieux. Le voir attribué à d'autres ou savoir qu'il est inactif chez certains peut parfois rester en travers de la gorge de certains...

Médecins étrangers avec numéro INAMI actif



“ÇA MET EN LUMIÈRE UN PARADOXE TYPIQUEMENT BELGE”

▣ Pour la FEF, le système actuel mène à un problème de santé publique

► L'accès aux études et à la profession aux médecins étrangers est un éternel débat, au vu du contingentement imposé par le gouvernement.

Brieuc Wathelet, président de la Fédération des étudiants francophones, milite, comme ses prédécesseurs, pour un accès plus aisé à la profession.

Voir que des médecins étrangers sont appelés par la Belgique pour faire face à une pénurie et obtiennent un numéro Inami alors que certains étudiants belges n'accèdent même pas à la deuxième année de médecine pose problème.

Le représentant des étudiants le déplore : “C'est dérangeant qu'on impose une sé-

lection aux étudiants belges et que les étrangers passent sans souci. Ce qu'on veut, c'est que tout le monde soit mis un pied d'égalité, qu'ils puissent exercer la médecine aujourd'hui. On est fermement opposés à un concours en fin de première année.”

Cela va poser, affirme-t-il sur base des *numerus clausus* et de la pénurie actuelle, “un véritable problème de santé publique”.

“Le concours en fin de première année a de nombreuses conséquences et est un non-sens, dénonce-t-il. On limite le nombre pour garantir l'obtention d'un numéro Inami. Or, le pourcentage d'étudiants étrangers renforce le paradoxe. Il y a actuellement 5.500 étudiants étrangers alors que des étudiants se bousculent au por-

tillon.”

Pour lui, la situation “met en lumière un paradoxe à la belge, dit-il. La position de la FEF par rapport à ce *numerus clausus* est la même depuis un certain temps. D'une part, on assiste à une restriction de l'accès à ces études alors que nous sommes en pénurie ! Les délais d'attente pour certains spécialistes sont de 30 jours ! Sur l'ensemble du pays, 300 communes manquent de généralistes”...

IL Y A DES PROPOSITIONS de solutions, proposées par la FEF et les étudiants. “On pense qu'il faut réfléchir à une nouvelle planification médicale, définie par les professionnels de la santé et les communes. Ils définiraient le nombre de numéros Inami par zones de garde, professionnels de la santé...”

“J'AI ÉTÉ RECRUTÉE par la Belgique”

► L'Italienne Simona Liliana Sava a été engagée au terme de ses études en Italie

► Elle s'appelle Simona Liliana Sava. Elle a 31 ans et est assistante en neurologie au CHR Citadelle. Elle est doctorante à l'université de Liège. Elle a l'accent chantant du Sud et le soleil dans la voix. Et pour cause, cette spécialiste est italienne. Elle travaille en Belgique depuis 2010. Elle fait partie des 310 médecins italiens avec un numéro Inami actif.

“J'ai fait toutes mes études de médecine à Rome. Dans le cadre d'une thèse expérimentale de recherches, je m'étais rendue à Liège durant trois mois. C'était en 2009. Au terme de mon année de médecine, j'étais recrutée par la Belgique, précise-t-elle. Cinq jours seulement après avoir défendu ma thèse en Italie, j'ai emménagé en Belgique pour commencer le job.”

Rapidement, elle a obtenu un numéro Inami. “C'était il y a sept ans. Il n'y avait pas encore les clauses actuelles”, ajoute-t-elle, cons-

ciente des difficultés rencontrées par les étudiants en médecine.

Mais elle affirme avoir passé, “comme tout le monde, le concours d'assistant en neurologie. Je l'ai fait au même titre que ceux qui sortaient de l'université de Liège. Je l'ai obtenu, je suis sortie première. C'est peut-être la première fois que la méritocratie l'a emporté”.

— PAS DE RETOUR EN ITALIE —

Le plus difficile pour elle, outre le climat et le manque du pays parfois, c'est la “lutte administrative. Quand je dois joindre un ministère en Bel-

gique, le ministère de la Santé en ce qui me concerne, il faut parfois attendre 12 jours avant d'avoir une réponse.”

Elle poursuit son assistantat et son doctorat à Liège. Le médecin n'envisage pas un retour à Rome.

“Je suis ici depuis 7 ans”, poursuit la jeune femme. “Et j'y ai fondé ma famille. Il y a eu pas mal de changements au niveau privé.”

LES POLITIQUES SE RENVOIENT LA BALLE

▣ La limitation aux études de médecine pose toujours problème; aucun accord ne se dégage

► Au niveau fédéral et au niveau régional, le problème est connu. Les autorités se renvoient la balle et parlent d'un dossier "épineux".

Le cabinet de la ministre fédérale de la Santé a été contacté par nos soins. Mais il se refuse à tout commentaire concernant un quota d'étudiants étrangers ou une prise de décision concernant le *numerus clausus*. "Le débat concernant le *numerus clausus* est toujours en cours. les discussions continuent et il n'y a toujours pas d'accord", nous indique la porte-parole de Maggie De Block, Els Cleemput.

Du côté de Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, on est "conscient de l'importation de main-d'œuvre".

GAËL LAMBINON, le porte-parole du ministre wallon s'exprimant en son nom, déplore la "limitation (limitation qui consiste en un concours à la fin de la première

année afin de résoudre le problème des étudiants qui risquaient d'être privés de numéro Inami au terme de leurs études soit le *numerus clausus*, NdlR). Ça a été instauré par Maggie De Block. On est au courant de la pénurie de généralistes et dans certaines filières médicales".

Pourtant, s'il conteste, Jean-Claude Marcourt a plié.

Il ajoute : "il y a aussi des étudiants étrangers qui viennent étu-

dier chez nous et qui repartent au pays, avec leur numéro Inami.

C'est une réalité, un constat.

Pourquoi tout vouloir continger alors qu'il y a une pénurie réelle sur le terrain ? On pourrait éventuellement orienter le contingentement vers certaines filières spécifiques, en pénurie."

Quant à la limitation des étudiants étrangers, elle est

"limitée à 30 %. Ça fait une personne sur trois qui pourrait repartir avec un diplôme en poche".

On évoque aussi la réalité du terrain : "Aujourd'hui, la pratique n'est plus la même. La Flandre et la Wallonie mènent des politiques différentes. Or, la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles est plus étendue. Tout contribue à amplifier l'actuelle pénurie."